

Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

L'objectif, réaffirmé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de réduction de l'usage de la voiture individuelle (« Pour le transport des personnes, l'État encourage le report modal du transport routier par véhicule individuel vers le transport ferroviaire, les transports collectifs routiers et les transports non motorisés. »), doit orienter les choix d'urbanisation vers une diminution des distances à parcourir (rapprochement fonctionnel), vers une incitation au report modal et vers l'encouragement des modes actifs.

La thématique des déplacements est aujourd'hui partie prenante des politiques d'aménagement. Même si une commune ou une intercommunalité ne peut à elle seule enrayer la tendance à l'éloignement entre le lieu de résidence et le lieu de travail, elle peut néanmoins contribuer à infléchir les tendances en matière de mobilité.

Le guide « PLU et déplacements, analyse de cas et enseignements », élaboré par le CEREMA et paru en novembre 2015, constitue un outil dans l'élaboration d'un PLU.

Il est téléchargeable via le lien :

<http://www.certu-catalogue.fr/plu-et-deplacements-1.html>

Par ailleurs, les projets d'infrastructures routières qui auront une influence sur les déplacements sont consultables sur le site internet de la DREAL des Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Infrastructures>

Trafic

La communauté d'agglomération est traversée par plusieurs routes départementales. En termes de trafic les derniers relevés (données 2016) sont :

- 1 660 véhicules par jour dont 5% de PL sur la RD2 (Pendé),
- 2 884 véhicules par jour dont 5% de PL sur la RD3 (Cayeux-sur-Mer),
- 2 222 véhicules par jour dont 4% de PL sur la RD3 (St Valery-sur-Somme),
- 2 646 véhicules par jour dont 3% de PL sur la RD3 (Condé-Folie),
- 2 167 véhicules par jour dont 6% de PL sur la RD48 (Arrest),
- 2 580 véhicules par jour dont 6% de PL sur la RD102 (Brutelles),
- 908 véhicules par jour dont 6% de PL sur la RD173 (Behen),
- 6 243 véhicules par jour dont 4% de PL sur la RD901 (Eaucourt-sur-Somme),
- 5 871 véhicules par jour dont 6% de PL sur la RD925 (Abbeville-St Riquier),
- 4 731 véhicules par jour dont 3% de PL sur la RD928 (Hucheneville),
- 8 226 véhicules par jour dont 19% de PL sur la RD928 (Abbeville/Pas-de-Calais),
- 7 593 véhicules par jour dont 22% de PL sur la RD1001 (Buigny St-Maclou),

Pour en savoir plus : <http://cg80.maps.arcgis.com>

Les cartes reprenant les catégories des voiries départementales et les données de comptages s'y rapportant, sont disponibles sur le site du Conseil départemental de la Somme :

<http://www.somme.fr/routes-deplacements-somme>

Bruit des infrastructures

Conformément à l'article 13 de la loi n°92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit, précisé par le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996, un arrêté de classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes dans la Somme a été signé par le Préfet le 29 novembre 1999.



Le territoire est concerné par les voies bruyantes suivantes :

- Autoroute A 16.

Les communes affectées par le bruit de ces infrastructures sont :

- ABBEVILLE
- BELLANCOURT
- CAOURS
- DRUCAT
- EAUCCOURT-SUR-SOMME
- EPAGNE-EPAGNETTE
- GRAND-LAVIERS
- VAUCHELLES-LES-QUESNOY

Une cartographie détaillée des fuseaux à l'échelle communale est disponible à l'adresse suivante :

<http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr>

Les routes classées à grande circulation

[Le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010](#) fixant la liste des routes à grande circulation dispose que le territoire est traversé par des voies classées dans cette catégorie :

ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
RD901	RD1001	ABBEVILLE	Limite département 80 / 60	EQUENNES-ERASMECOURT
RD928	Limite département 80 / 62	LE BOISLE	RD1001	ABBEVILLE
RD928	RD1001	ABBEVILLE	Limite département 80 / 76	BOUTTENCOURT
RD1001	Limite département 80 / 62	NAMPONT ST-MARTIN	A16	ARGOEUVES
RD1001	A29	DURY	Limite département 80 / 60	FRANSURES

Conformément à [l'article L.111-6 du code de l'urbanisme](#), ce classement induit des contraintes en termes de construction ou d'aménagement dans une bande de 75 m de part et d'autre de ces voies.

Transports exceptionnels

Dans l'hypothèse où un itinéraire transports exceptionnels serait recensé, il convient de maintenir au mieux les possibilités existantes. En effet, ces itinéraires sont une nécessité économique pour de nombreuses industries ainsi que pour la sécurité de la circulation de certains véhicules spéciaux, tels que les grues ou engins agricoles. Pour mémoire, ci-après la réglementation applicable aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque :

http://somme.gouv.fr/content/download/11490/67192/file/te_general.pdf

Mobilité durable

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme ne dispose pas de plan de déplacements urbains (PDU) et le plan local d'urbanisme prescrit ne vaudra pas PDU.

Transports en commun

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme compte sur son territoire deux gares principales : Abbeville et Longpré-Les-Corps-Saints ; et quatre gares touristiques : Cayeux-Sur-Mer, Lanchères, Pendé et Sazint-Valéry-Sur-Somme.

Le réseau Trans'80, essentiellement dédié au transport scolaire, dessert les communes d'Abbeville, Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Estrébœuf, Fontaine-sur-Somme, Franleu, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Sorel-en-Vimeu, Vaudricourt.

État des lieux des passages à niveau sur la communauté d'agglomération (lignes Longueau/Boulogne-Ville et ligne Abbeville/Eu).

Caractéristiques et l'état des diagnostics de mise en sécurité des passages à niveau :

Désignation Ligne	Ligne	PN	Type du PN	PN à profil difficile Difficultés de franchissement pour les véhicules surbaissés	Diagnostic sécurité	Année Révision (< 5 ans)	Commune	PN en agglomération	Classe de la voirie	N°de voirie routière ou nom de rue
Longueau à Boulogne-Ville	311000	68	PN SAL 2	Oui	19/11/2014	31/12/2018	Condé-Folie	Oui	Voie communale	Rue du Haut de Folie
Longueau à Boulogne-Ville	311000	69	PN SAL 2	Non	19/11/2014	31/12/2018	Condé-Folie	Oui	Voie communale	Rue du 53ème RICMS
Longueau à Boulogne-Ville	311000	70	PN SAL 2	Non	19/11/2014	31/12/2018	Longpré-les-Corps-Saints	Oui	Voie communale	Rue du 43ème RI
Longueau à Boulogne-Ville	311000	71	PN SAL 2	Oui	19/11/2014	31/12/2018	Longpré-les-Corps-Saints	Oui	Voie communale	Rue de l'ancienne gare
Longueau à Boulogne-Ville	311000	74	PN SAL 2	Non	09/07/2013	31/12/2018	Fontaine-sur-Somme	Oui	Voie communale	Rue du Bas
Longueau à Boulogne-Ville	311000	75	PN SAL 2	Oui	09/07/2013	31/12/2018	Fontaine-sur-Somme	Oui	Voie communale	Rue du Bas
Longueau à Boulogne-Ville	311000	76	PN SAL 2	Oui	09/07/2013	31/12/2018	Fontaine-sur-Somme	Oui	Voie communale	Rue du 8 Mai
Longueau à Boulogne-Ville	311000	77	PN SAL 2	Oui	09/07/2013	31/12/2018	Fontaine-sur-Somme	Oui	Voie communale	Avenue Gal Leclerc
Longueau à Boulogne-Ville	311000	78	PN SAL 2	Oui	09/07/2013	31/12/2018	Fontaine-sur-Somme	Oui	Voie communale	Rue Anchy
Longueau à Boulogne-Ville	311000	80	PN SAL 2	Oui	26/11/2014	31/12/2018	Liercourt	Non	Voie communale	CR dit rue du Chateau
Longueau à Boulogne-Ville	311000	81	PN SAL 2	Oui	26/11/2014	31/12/2018	Liercourt	Oui	Chemin rural	CR dit "Rue des Marais"
Longueau à Boulogne-Ville	311000	84	PN SAL 2	Non	26/11/2014	31/12/2018	Érondelle	Oui	Voie communale	Rue Iribamegaray
Longueau à Boulogne-Ville	311000	85	PN SAL 2	Non	03/12/2014	31/12/2018	Eaucourt-sur-Somme	Non	Voie communale	CV 4 de Eaucourt à Bailleul
Longueau à Boulogne-Ville	311000	86	PN SAL 2	Non	03/12/2014	31/12/2018	Épagne-Épagnette	Non	Voie communale	CV4 d'Épagne à Bray
Longueau à Boulogne-Ville	311000	89	PN - SAL 4	Non	19/08/2010	31/12/2018	Abbeville	Oui	Route départementale	928
Longueau à Boulogne-Ville	311000	93	PN SAL 2	Oui	03/12/2014	31/12/2018	Abbeville	Non	Voie communale	Rue du Trianon
Longueau à Boulogne-Ville	311000	94	PN SAL 2	Oui	28/05/2014	31/12/2018	Grand-Laviers	Oui	Voie communale	Rue de la Gare
Abbeville à Eu	311000	91	PN - SAL 4	Non	19/08/2010	31/12/2018	Abbeville	Oui	Route départementale	925
Abbeville à Eu	311000	92	PN SAL 2	Non	03/12/2014	31/12/2018	Abbeville	Oui	Voie communale	Chemin de Sur Somme à Laviers
Abbeville à Eu	311000	93	PN SAL 2	Non	03/12/2014	31/12/2018	Cambron	Non	Voie communale	Rue du 8 mai



La communauté d'agglomération de la Baie de Somme compte également des passages à niveau pour le Chemin de fer touristique de la Baie de Somme. Ces passages à niveau sont situés sur des lignes ferroviaires dont la vitesse n'excède pas 40 km/h. Ils ne sont donc pas soumis à un diagnostic de mise en sécurité.

NOM_COMMUNE	Ligne	PN n°	Type PN	Voie routière	Nbre de Véhicules/J
LANCHERES	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Stvcay 8	SAL 2	RD940 Hameau de Sallenelle	3049
LANCHERES	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Stvcay 10	SAL 2	RD177 Hameau de Wathiéhurt	200
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Noystv 4	SAL 2	RD3	2500
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Noystv 5	SAL 2	Avenue Romain Michel	2110
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Stvcay 1	SAL 2	RD48	1460
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Stvcay 4	SAL 2	RD940	5578
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Chemin de Fer De la Baie de Somme	Stvcay 5	SAL 2	RD2	2052

Circulations douces



La sécurité routière – accidentologie

Les préoccupations en matière de sécurité routière peuvent se traduire dans les plans locaux d'urbanisme par l'inscription d'emplacements réservés destinés à des aménagements de voirie, une rédaction appropriée dans le règlement des conditions de desserte des terrains et d'accès aux voies ouvertes au public, et d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Il conviendra d'éviter de définir un zonage qui serait de nature à induire une multiplication d'accès individuels et de manœuvres de tourne-à-gauche sur les principales voies routières de la commune, étant précisé que des conditions de desserte et des modalités d'accès aux voies publiques peuvent toujours être opposées à toute demande d'occupation ou d'utilisation du sol aux fins d'assurer la sécurité routière.

Les orientations d'aménagement et de programmation définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements et des commerces.

Elles peuvent favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation, un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces.

L'observatoire départemental de sécurité routière de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme établit chaque année la liste des points noirs et zone d'accumulation d'accidents sur une période de 5 ans.

Un point noir est défini par une longueur de chaussée de 850 mètres sur laquelle 10 accidents ayant causés au moins 10 victimes graves (tués et blessés graves) ont eu lieu.

Une zone d'accumulation est définie par la longueur de chaussée d'environ 400 mètres sur laquelle ont eu lieu au minimum 5 accidents corporels.

Cartographie des accidents actualisée (en annexe).



Accidents sur la communauté d'agglomération de la Baie de Somme période 2012 - 2017

● 180 Accidents corporels sur autoroutes et routes départementales dont 79 sur Abbeville

